


PROVINCE
de NAMUR

 Agriculture
 Office provincial agricole
 Partenaire Asbl OPA Qualité
 Membre Requasud

Bulletin d'analyses de sol
Office Provincial Agricole

 Chemin d'Haljoux, 4
 5590 Ciney
 Tél : +32(0)81 77 56 37 (Réception)
 Tél : +32(0)81 77 51 55 (Résultats)
 labo.opa@province.namur.be
 www.province.namur.be

 Patricia GILLET
 Rue des Cloquettes, 12
 5640 METTET

Renseignements labo

 Date d'échantillonnage : **06/09/2021**
 Date de réception : **06/09/2021**
 Date d'envoi : **22/09/2021**
 Préleveur : **LECLERCQ Patrice**
 Conforme : **Oui**
 N°labo : **2 755**
 Réf. analyse : **2021.2 078.1**
Identification de la parcelle

 Nom de la parcelle : **VERGER**
 Propriétaire : **GILLET Patricia**
 Superficie : **0,2 ha**
 Géo-ID : /
 Zone agricole : **Condroz**
 Type de sol : **Moyen**
 Profondeur : **25 cm**
Historique de la parcelle

	Culture	Apport organique - Apport minérale - Chaulage
Culture A (Culture à fertiliser)	Verger	
Culture A-1 (Culture précédente)	Prairie permanente	

Résultats analytiques

pH KCl	5,5
pH Acétate	6,5
pH eau ¹	N.D
Carbone organique (%)	1,9
Humus (%)	3,8
Azote total (‰)	1,7
C/N	11,4
Argile (%)	16,3
CEC (méq/100g)	8,5

Analyses	Fortement acide	Très acide	Acide	Neutre	Basique	Très basique	Valeur souhaitable
	pH KCl	[Bar chart showing pH KCl value]					
Analyses	très faible	faible	Moyenne	élevé	très élevé	Valeur souhaitable	
Carbone	[Bar chart showing Carbon value]						1,2 à 1,7
Azote	[Bar chart showing Nitrogen value]					1,2 à 1,6	
Humus	[Bar chart showing Humus value]					2,4 à 3,4	
Rapport C/N	Bonne décomposition de la matière organique					8 à 12	
CEC	La CEC est moyenne.						

¹ Le pH eau est disponible sur simple demande auprès de notre laboratoire. (Voir tarifs)

Les résultats présentés proviennent d'analyses réalisées selon les méthodes suivantes :

- pH : dérivées de ISO 10390
- Azote total : dérivée de ISO 13878
- Argile : Portail "Requacarto" ou par infra-rouge
- Carbone organique : dérivée de ISO 10694
- CEC : méthode "Kjeldhal" ou par infra-rouge ou calculée
- Minéraux et oligo-éléments : extraction à pH 4,65 selon CWEA

Ce rapport ne concerne que l'échantillon soumis aux analyses, il ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation du laboratoire. La fiche de renseignements relatif à cette analyse est disponible sur demande au près du laboratoire. Ces résultats et conseils sont donnés sur base de sols wallons. Ce contrat est soumis à la législation belge. Les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs au présent marché.